

ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 NOVEMBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique **pour le 7 octobre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique** indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de (cocher la case idoine) :

Président de District,

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

| | NOM | PRENOM | N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i> | SIGNATURE |
|------------------|-----|--------|--|-----------|
| <u>Titulaire</u> | | | | |
| <u>Suppléant</u> | | | | |

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.